

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMMISSION DES ÉTUDES

PROCÈS-VERBAL de la trois cent dixième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le jeudi 25 avril 2013 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

CONFIRMÉ LE 30 MAI 2013

Procès-verbal de la trois cent dixième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais tenue le jeudi 25 avril 2013 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
BLAIS, Xavier Étudiant		X
BOURET, Antonin Étudiant		X
DAOUDI, Jaouad Professeur – Département des sciences administratives	X (Conférence téléphonique)	
DEMERS, Stéphanie Professeure – Département des sciences de l'éducation	X	
DEVAULT, Annie Responsable des programmes de 2 ^e cycle en travail social	X	
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
DURAND, Janie Étudiante		X
GOODMAN, Shawn Étudiant	X	
HAMOU-LHADJ, Abdelkrim Chargé de cours	X	
LANDRY, Marc Doyen des études	X	
LEDUC BROWNE, Paul Directeur – Département des sciences sociales	X	
MANSEAU, André Doyen de la recherche	X	
MICHAUD, Renée Chargée de cours – Département de relations industrielles		X
PHILION, Ruth Professeure – Département des sciences de l'éducation	X	
SINCLAIR, Francine Directrice – Département des sciences de l'éducation	X	
VAILLANCOURT, Jean Recteur		X

MEMBRES :**PRÉSENT****ABSENT****OBSERVATEURS :**

CHARBONNEAU, Alain
Doyen de la formation continue
et des partenariats

X

DUPONT, Yves
Vice-recteur à l'administration et aux ressources

X

SECRÉTAIRE :

MAURICE, Luc
Secrétaire général

X

ATTACHÉE D'ADMINISTRATION :

AUGER, Mireille

X

En l'absence du président de la commission des études et recteur, monsieur Jean Vaillancourt, et selon l'article 6.7 du *Règlement de régie interne*, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, monsieur Denis Dubé, préside la séance. Il constate le quorum et déclare la séance ouverte à 9 h 05.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de monsieur Marc Landry, appuyée par madame Ruth Philion, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la trois cent neuvième (14 mars 2013) réunion
 - 2.1 Adoption
 - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Calendrier universitaire pour l'année 2014-2015
- 4.- Avis au conseil d'administration relativement à une modification à la *Politique linguistique*
- 5.- Modification de cours du Département des sciences administratives
- 6.- Modification de cours du Département d'études langagières
- 7.- Mise à jour des listes des regroupements de programmes par unité
- 8.- Modification de la concentration mathématiques du baccalauréat en enseignement secondaire
- 9.- Modification de cours du Département des sciences de l'éducation
- 10.- Dossier d'évaluation des programmes de premier cycle en sciences sociales : majeure en science politique (6120), majeure en sociologie (6140), majeure en communication (6960), majeure en histoire (6850)
- 11.- Dossier d'évaluation du programme de maîtrise en relations industrielles et en ressources humaines avec mémoire (3898) et avec essai (3896)
- 12.- Projet de création d'un programme de MBA en gestion appliquée
- 13.- Adoption du mandat, de la composition et du mode de fonctionnement du comité sur l'intégrité dans les études et la prévention du plagiat ainsi que la nomination des membres
- 14.- Nomination d'un (1) professeur au comité de discipline
- 15.- Période d'information et questions
- 16.- Prochaine réunion
- 17.- Clôture de la séance

2.- Procès-verbal de la trois cent neuvième (14 mars 2013) réunion

2.1 Adoption

Sur proposition de monsieur André Manseau, appuyée par monsieur Marc Landry, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la trois

cent neuvième (14 mars 2013) réunion, sauf en ce qui a trait au point 21, et ce, sous réserve des modifications suivantes :

Point 9 (p. CE-8) : À la troisième ligne du sixième paragraphe, il est convenu de supprimer les mots « de l'ISFORT et »;

Point 20 (p. CE-17) : À la troisième ligne du deuxième paragraphe, il est convenu de remplacer les mots « des programmes » par les mots « **ces** programmes »;

Point 20 (p. CE-18) : À la première ligne du quatrième paragraphe, il est convenu de remplacer les mots « pour d'autres » par les mots « selon un membre »;

Point 20 (p. CE-18) : À la demande d'un membre, qui considère que ses propos n'ont pas été pleinement rendus dans le procès-verbal, il est convenu d'ajouter, sous le quatrième paragraphe, le libellé suivant sous forme de paragraphe distinct, soit « Un membre souligne le fait que les programmes existent depuis seulement deux ans et que la dernière année doit être considérée comme atypique. Il considère que cette période est très courte pour apprécier convenablement la fréquentation que pourraient avoir ces programmes. Les données ne lui semblent pas statistiquement significatives. Selon lui, il serait préférable de donner plus de temps à ces programmes dont la pertinence n'est pas remise en question ».

Point 21 (p. CE-20) : Un membre est d'avis que des aspects importants de la discussion ayant été tenue à ce sujet n'ont pas été reproduits. Il souhaite que le texte fasse état que la procédure d'appel des candidatures souhaitées par certains membres serait alors similaire à celle utilisée pour les personnes chargées de cours et pour les étudiants. De plus, selon lui, il conviendrait de faire état des propos tenus par le recteur selon lesquels la commission des études pourrait recevoir des recommandations de nominations issues de la communauté des professeurs, incluant celles formulées collectivement par l'Assemblée générale des professeurs.

Puisque des vérifications doivent être effectuées sur le contenu du point 21, il est convenu de reporter l'approbation de cette partie du procès-verbal à la réunion du 30 mai 2013.

Un membre s'interroge sur l'incidence de cette décision de reporter l'adoption du point 21 du procès-verbal sur le traitement du point 13 du présent ordre du jour ainsi que sur les raisons qui expliquent que les noms des candidats n'aient pas été préalablement soumis. Le secrétaire général explique que la décision de reporter l'approbation du point 21 du procès-verbal n'empêche aucunement le traitement du point 13 et fait savoir que les noms des candidats aux divers comités sont toujours divulgués en séance, selon un usage bien établi. Dans ce cas-ci, les noms des candidats concernant la nomination au comité de discipline (point 14) ont été transmis exceptionnellement aux membres.

2.2 Affaires en découlant

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres de la commission des études qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la trois cent neuvième réunion, les suites régulières ont été données, et plus particulièrement :

Point 9 (p. CE-7) : Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique que l'Université du Québec à Montréal (UQAM) devrait présenter le protocole d'entente élaboré avec l'UQO sur les modalités du projet d'extension de son programme de maîtrise en biologie à sa commission des études au cours des prochaines semaines.

Point 12 (p. CE-10) : Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que le projet de création d'un programme de certificat en gestion et évaluation immobilières a été approuvé par le conseil d'administration le 15 avril 2013. Il souligne toutefois que le programme ne sera offert que si le seuil de fréquentation est atteint.

Point 20 (p. CE 14) : Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche fait savoir que le conseil d'administration a approuvé la suspension du programme de deuxième cycle en enseignement des langues aux adultes ainsi que la suspension du programme en politiques publiques du travail. Il a choisi de rendre l'offre des programmes en gestion des entreprises collectives conditionnelle à l'atteinte d'un seuil de fréquentation.

Un membre exprime sa déception de constater que le dossier des suspensions de programme a été présenté au conseil d'administration, et ce, malgré l'avis négatif formulé par la commission des études. Il dit comprendre qu'il s'agit d'un droit de la direction, mais se dit très déçu de ce geste.

3.- Calendrier universitaire pour l'année 2014-2015

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que depuis 1998, l'Université a retenu le principe de fixer les calendriers universitaires deux ans à l'avance afin d'intégrer les principales dates aux publications servant à la promotion.

Le projet présenté à la commission des études a été construit en respectant le règlement général de l'Université du Québec ainsi que les régimes des études de l'UQO. Les trimestres s'étendent sur 15 semaines et les jours fériés ne font pas l'objet de reprise.

Tous les trimestres incluent une semaine d'étude.

Au trimestre d'été 2014, la fin du trimestre (horaire condensé) a été fixée au mardi 24 juin 2014 compte tenu des exigences contractuelles de l'UQO envers les personnes chargées de cours. La date effective de fin de trimestre sera toutefois le 23 juin 2014 dans le respect de l'article 4.2.2.1 du régime des études.

À la demande du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ainsi que de la doyenne de la gestion académique, il a été convenu d'ajouter au calendrier universitaire 2014-2015 des journées institutionnelles de report d'examen aux trimestres d'automne et d'hiver. Cette initiative fait suite à des travaux menés par le Comité des affaires départementales.

Il est recommandé de ne pas fixer dès maintenant les dates de la semaine d'études au trimestre d'hiver 2015, mais d'attendre d'obtenir l'information relative au moment où les commissions scolaires de l'Outaouais et des Laurentides vont fixer la semaine de relâche. Il est souhaitable que la semaine d'études coïncide avec celle où les activités sont suspendues aux niveaux primaire et secondaire.

En conséquence, le projet de calendrier qui est soumis ne précise pas, pour le moment, les dates de la semaine d'études du trimestre d'hiver 2015. Il est plutôt proposé que, dans la mesure où les commissions scolaires concernées optent pour les mêmes dates, que la semaine d'études soit alors fixée à ce moment. Par ailleurs, si les commissions scolaires des deux régions utilisaient des dates différentes, il est suggéré de consulter à nouveau la commission des études et présenter la question au conseil d'administration pour décision. Selon l'expérience du calendrier 2013-2014, les commissions scolaires pourraient arrêter ces dates vers le mois de février 2014.

Les membres de la commission des études sont invités à recommander au conseil d'administration, l'adoption du calendrier universitaire pour l'année 2014-2015.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jaouad Daoudi, appuyée par madame Annie Devault, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 310-CE-2284 concernant le calendrier universitaire pour l'année 2014-2015; laquelle est jointe en appendice.

4.- Avis au conseil d'administration relativement à une modification à la Politique linguistique

En janvier dernier, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche a soumis à une large consultation au sein de la communauté universitaire un projet visant à modifier la *Politique linguistique*.

La *Politique linguistique* prévoit que la compétence en français de tous les candidats à des programmes de premier et de deuxième cycle doit avoir été démontrée préalablement à l'admission. Pour le troisième cycle, la *Politique linguistique* n'en fait pas une exigence. Toutefois, la *Politique linguistique* stipule que, à tous les cycles, le français est la langue des examens et des travaux ainsi que des présentations orales.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche recommande qu'on élargisse les mécanismes de contrôle de la compétence en français des candidats à l'admission afin de couvrir aussi les candidats aux études de troisième cycle, comme cela est déjà le cas aux premier et deuxième cycles.

En 2011, des précisions ont été apportées aux conditions d'admission des programmes de troisième cycle afin de clarifier les attentes face aux compétences en français des candidats.

Ainsi, suite aux modifications apportées en 2011, les candidats au doctorat en sciences sociales appliquées, au doctorat en éducation, au doctorat en relations industrielles et au doctorat en psychologie doivent démontrer une connaissance du français lors de l'admission. Pour ces programmes, la modification proposée à la *Politique linguistique* n'aurait pas d'incidence.

Dans le cas du programme de doctorat en sciences et technologies de l'information et du programme court de troisième cycle en gestion de projet, actuellement, les candidats sont avisés qu'ils doivent être en mesure d'étudier en français au moment de commencer le programme, mais n'ont pas à présenter une démonstration formelle de cette compétence. Advenant l'acceptation du projet de modification de la *Politique linguistique*, le contrôle de la compétence en français serait alors étendu à ces programmes et s'appliquerait également à tous les futurs programmes de troisième cycle offerts par l'UQO, incluant le doctorat en administration – gestion de projet.

Compte tenu des ajustements déjà apportés aux conditions d'admission des programmes de troisième cycle, il appert que la modification proposée ne constitue pas une transformation importante des règles en vigueur. Cependant, elle fera en sorte d'assurer que tous les étudiants admis sont effectivement en mesure de cheminer dans des cours offerts en français.

Le projet de modification propose également d'assurer la concordance entre le texte de la *Politique linguistique* et celui du *Régime des études de cycles supérieurs* (article 5.9) en ce qui a trait à l'usage d'une langue autre que le français dans les travaux de recherche exigés des étudiants.

Plusieurs personnes ont manifesté leur accord face au projet. En outre, certains ont souligné que l'UQO obtiendrait ainsi une meilleure cohérence dans les pratiques d'admission.

Une personne a manifesté son désaccord face au frein que représenterait cette validation pour des candidats provenant du Brésil dans le cadre d'un programme qui est envisagé dans les prochaines années.

Le comité du programme de troisième cycle en sciences et technologies de l'information a souhaité que la *Politique* permette un traitement spécial pour le programme de doctorat en sciences et technologies de l'information. Selon le comité, l'ajout de la condition proposée aurait des incidences négatives sur la fréquentation du programme.

Le Département d'informatique et d'ingénierie a transmis une suggestion visant à faire en sorte que la réussite d'un test de français vienne conditionner le cheminement

des étudiants dans les programmes plutôt qu'être exigée au moment de l'admission. Le texte proposé par le Département d'informatique et d'ingénierie ferait en sorte de permettre l'accès aux programmes de l'UQO à des candidats n'ayant pas de connaissance du français à leur arrivée en obligeant l'Université à déployer des ressources pour soutenir l'apprentissage du français chez ces personnes. Cette suggestion est inspirée par les orientations retenues par certaines universités, dont l'UQAM.

Pour l'essentiel, ces avis du secteur de l'informatique et de l'ingénierie s'inscrivent en faux par rapport à l'orientation proposée. Toutefois, on peut aussi croire que des personnes ne connaissant pas le français à leur admission ne seraient pas en mesure de suivre les cours offerts en français et de réaliser les travaux et examens exigés pour ces cours. En ce sens, la demande formulée par ce secteur semble aller au-delà de ce que la Politique actuelle prescrit comme exigence.

Sur la base des résultats de la consultation, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche recommande donc qu'un avis favorable soit formulé à l'intention du conseil d'administration relativement à ce projet.

Un ajustement est toutefois apporté au texte suite à la consultation. En effet, au lieu de retirer la mention précisant que les programmes de premier et de deuxième cycle sont visés, le vice-recteur recommande l'utilisation d'une formulation qui précise que les candidats aux programmes de premier, deuxième et troisième cycle sont visés. Cet ajustement permettra d'éviter une confusion éventuelle pour des personnes souhaitant réaliser des stages postdoctoraux à l'UQO.

Après délibérations, sur proposition de madame Stéphanie Demers, appuyée par madame Francine Sinclair, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 310-CE-2285 concernant un avis au conseil d'administration relativement à une modification à la Politique linguistique; laquelle est jointe en appendice.

5.- **Modification de cours du Département des sciences administratives**

Le doyen des études soumet aux membres de la commission des études la modification de certains cours du Département des sciences administratives.

À la demande du module des sciences de l'administration, l'assemblée départementale a adopté la modification des préalables des cours ENT1003 *Analyse de l'environnement et occasions d'affaires*, ENT1033 *Gestion et développement de PME*, FIN1023 *Administration financière*, FIN1073 *Analyse des valeurs et portefeuille*, FIN1093 *Finance avancée*, FIN1103 *Économie et finance internationales*, FIN1173 *Application des tableurs en finance*, MKT1163 *Commerce international et exportation*, MKT1223 *Marketing international*, MNG1403 *Gestion de la qualité*, MNG1463 *Gestion du changement* et MNG1653 *Gestion des finances publiques*.

Par ailleurs, à la demande du professeur responsable du cours, une légère modification a été apportée à la description du cours ENT1003 *Analyse de l'environnement et occasions d'affaires*.

Ces modifications sont mineures et n'affectent pas les programmes d'appartenance de ces cours.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Paul Leduc Browne, appuyée par monsieur Shawn Goodman, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 310-CE-2286 concernant une modification de cours du Département des sciences administratives; laquelle est jointe en appendice.

6.- **Modification de cours du Département d'études langagières**

Le doyen des études soumet aux membres de la commission des études la modification de certains cours du Département d'études langagières.

Il s'agit d'une harmonisation des descriptifs de cours ECR1023 *Écriture journalistique*, ECR1073 *Communication écrite I*, ECR1083 *Communication écrite II*, ECR1223 *Rédaction technique et scientifique*, ECR1203 *Rédaction Web* et ECR1243 *Rédaction professionnelle*.

Par ailleurs, le département souhaite mettre à jour la description du cours TRA1353 *Traduction automatique et postédition*.

Finalement, le cours LNG1323 *Outils informatiques avancés pour langagiers* est ajouté en tant que préalable au cours LNG1293 *Terminologie et terminotique*.

Ces modifications sont mineures et n'affectent pas les programmes d'appartenance de ces cours.

Après délibérations, sur proposition de madame Annie Devault, appuyée par madame Stéphanie Demers, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 310-CE-2287 concernant une modification de cours du Département d'études langagières; laquelle est jointe en appendice.

7.- **Mise à jour des listes des regroupements de programmes par unité**

Le doyen des études soumet à l'approbation de la commission des études la mise à jour des listes des regroupements de programmes par unité.

Chaque programme est rattaché à un module (premier cycle) ou à une unité de gestion de programme (cycles supérieurs). Les directeurs de module et les responsables de programmes sont garants du bon fonctionnement des programmes. Ils sont aussi les personnes-ressources auprès des étudiants qui cheminent dans ces derniers.

Au cours de la dernière année, l'offre de programmes de l'UQO a subi plusieurs modifications, tant au premier cycle qu'aux cycles supérieurs. À chaque modification adoptée par le conseil d'administration, un dispositif de la résolution corrigeait la liste des regroupements des programmes par unité concernée.

À la fin de l'année universitaire, les listes mises à jour sont déposées à la commission des études.

Un membre fait remarquer qu'il n'existe pas de comité de programme de troisième cycle en éducation et qu'il faut plutôt parler d'un sous-comité d'admission et d'évaluation du programme (SCAE), lequel est lié à un comité réseau de programmes de troisième cycle en éducation. Il est convenu que la modification soit apportée au document présenté.

Suite au commentaire d'un membre concernant le processus de nomination du responsable de programme de troisième cycle en sciences sociales appliquées, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche convient qu'une nouvelle discussion rassemblant toutes les personnes concernées par le mode de désignation devrait être relancée.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Abdelkrim Hamou-Lhadj, appuyée par monsieur Jaouad Daoudi, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 310-CE-2288 concernant la mise à jour des listes des regroupements des programmes par unité; laquelle est jointe en appendice.

8.- **Modification de la concentration mathématiques du baccalauréat en enseignement secondaire**

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études la modification de la concentration mathématiques du baccalauréat en enseignement secondaire.

Il s'agit essentiellement d'une harmonisation du cursus avec le *Programme de formation de l'école québécoise*.

Cette modification a été élaborée en réponse aux recommandations du comité d'agrément des programmes de formation en enseignement (CAPFE). Les membres du CAPFE ont accueilli favorablement les changements annoncés.

Après délibérations, sur proposition de madame Stéphanie Demers, appuyée par madame Ruth Phillion, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 310-CE-2289 concernant une modification de la concentration mathématiques du baccalauréat en enseignement secondaire; laquelle est jointe en appendice.

9.- **Modification de cours du Département des sciences de l'éducation**

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études la modification de deux cours du Département des sciences de l'éducation, soit l'ajout de préalable aux cours BEP1033 *Initiation à la pratique en éducation préscolaire* et EDU6061 *Projet de recherche ou de développement professionnel II : la méthodologie*.

Au premier cycle, le Département des sciences de l'éducation recommande d'ajouter le cours BEP1003 *Fondements et organisation de l'éducation au préscolaire* en tant que préalable au cours BEP1033 *Initiation à la pratique en éducation préscolaire*.

Au deuxième cycle, le Département des sciences de l'éducation recommande d'ajouter le cours EDU6051 *Projet de recherche ou de développement professionnel I : la problématique* en tant que préalable au cours EDU6061 *Projet de recherche ou de développement professionnel II : la méthodologie*.

Ces ajouts ont été recommandés respectivement par le conseil de module de l'éducation et le comité des programmes de deuxième cycle en éducation. Ils visent à guider les étudiants dans leur cheminement.

Après délibérations, sur proposition de madame Stéphanie Demers, appuyée par madame Francine Sinclair, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 310-CE-2290 concernant une modification de cours du Département des sciences de l'éducation; laquelle est jointe en appendice.

10.- **Dossier d'évaluation des programmes de premier cycle en sciences sociales : majeure en science politique (6120), majeure en sociologie (6140), majeure en communication (6960), majeure en histoire (6850)**

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études eu égard au dossier d'évaluation des programmes de premier cycle en sciences sociales : majeure en science politique (6120), majeure en sociologie (6140), majeure en communication (6960), majeure en histoire (6850).

Dans le cadre de l'évaluation périodique des programmes de l'UQO, l'évaluation des programmes de premier cycle en sciences sociales a été réalisée conformément à la *Politique concernant l'évaluation des programmes à l'Université du Québec en Outaouais*.

Lors de sa réunion du 3 avril 2013, la sous-commission des études, qui agit à titre de comité institutionnel en matière d'évaluation de programme, a confirmé que le dossier d'évaluation satisfait aux exigences de la *Politique concernant l'évaluation des programmes à l'Université du Québec en Outaouais*.

Des membres font savoir qu'il aurait été judicieux qu'un cheminement type soit proposé aux étudiants du baccalauréat. Un autre membre explique qu'un partage de plusieurs bassins de cours par des programmes de disciplines différentes rend difficile l'élaboration d'un cheminement type et la définition d'un tronc commun de cours. Il

indique que cela constitue un souhait pour l'avenir et précise qu'un parcours type est déjà disponible pour les majeures et mineures. Il souligne par ailleurs que les nouveaux étudiants sont invités à se présenter directement au module pour effectuer leur inscription afin de les guider dans un choix de cours qui convienne à leur apprentissage.

Le doyen des études assure qu'il tiendra compte de ces commentaires puisqu'il s'agit d'un aspect de grande importance pour les étudiants. Il indique par ailleurs que les inscriptions faites directement au module répondent aux recommandations 2b et 2c du comité institutionnel.

Un membre fait savoir que le rapport d'évaluation a été très bien reçu par les professeurs du Département et que la collaboration avec le doyen des études et madame Lucie Chénier, agente de recherche au Décanat des études, fut grandement appréciée. Les recommandations seront abordées dès le mois de mai prochain afin d'assurer leur mise en place rapidement. Il souligne le travail important déployé par le directeur du module des sciences sociales, le professeur Michel Filion.

Suite à une question du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche qui souhaite savoir de quelle façon la recommandation 1, soit « le développement de la mission départementale dans le but de mieux cerner les orientations des programmes et contribuer au développement d'une identité propre à l'UQO », allait être abordée avec le conseil de module, le même membre explique qu'un protocole très explicite a été mis en place pour gérer la juridiction de chacun de ces deux secteurs administratifs. Il explique également que tous les professeurs sont impliqués dans la création de nouveaux programmes afin de s'assurer de l'adhésion de tous les professeurs à ces derniers.

Un membre souligne qu'outre les valeurs, les axes de développement du Département sont également à définir.

Un membre souhaite savoir si, à l'instar des autres programmes, il y a absence de préalables au programme en histoire malgré le fait qu'il s'agisse d'un programme qui aurait avantage à offrir ses cours en ordre chronologique. Un membre confirme qu'aucun préalable n'est imposé et explique que, selon l'expérience vécue, l'apprentissage des étudiants ne souffre pas du fait que les cours ne soient pas toujours suivis selon un ordonnancement chronologique. Un membre souligne qu'il importe de tenir compte de difficultés inhérentes au fait que certains cours sont aussi partagés avec des étudiants d'autres programmes.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Paul Leduc Browne, appuyée par monsieur Marc Landry, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 310-CE-2291 concernant le dossier d'évaluation des programmes de premier cycle en sciences sociales : majeure en science politique (6120), majeure en sociologie (6140), majeure en communication (6960), majeure en histoire (6850); laquelle est jointe en appendice.

11.- Dossier d'évaluation du programme de maîtrise en relations industrielles et en ressources humaines avec mémoire (3898) et avec essai (3896)

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études eu égard au dossier d'évaluation du programme de maîtrise en relations industrielles et en ressources humaines avec mémoire (3898) et avec essai (3896).

Dans le cadre de l'évaluation périodique des programmes de l'UQO, l'évaluation des programmes de deuxième cycle en relations industrielles et en ressources humaines a été réalisée conformément à la *Politique concernant l'évaluation des programmes à l'Université du Québec en Outaouais*.

Lors de sa réunion du 3 avril 2013, la sous-commission des études, qui agit à titre de comité institutionnel en matière d'évaluation de programme, a confirmé que le dossier d'évaluation satisfait aux exigences de la *Politique concernant l'évaluation des programmes à l'Université du Québec en Outaouais*.

Un membre porte à l'attention de la commission qu'à son avis, la rétention des étudiants constitue le problème fondamental de ce programme et que les pistes mises de l'avant dans le rapport sont intéressantes, mais semblent difficilement applicables à court terme. Le doyen des études confirme que certaines pistes prendront un certain temps à mettre de l'avant.

Suite au commentaire d'un membre, qui estime que le libellé de la dernière phrase du procès-verbal de la sous-commission des études déprécie l'un des programmes, il est convenu que le doyen des études s'assurera que les préoccupations de la sous-commission des études sont bien reflétées dans ledit document avant son adoption.

Suite au commentaire du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, qui est d'avis que les deux programmes dont il est question à la treizième recommandation ne constituent pas deux programmes distincts, mais plutôt deux cheminements différents, il est convenu que le doyen des études s'assurera de la modification de la formulation. L'abréviation donnée à la maîtrise professionnelle avec stage ou intervention, soit MRI, sera également revue.

Après délibérations, sur proposition de madame Francine Sinclair, appuyée par monsieur Abdelkrim Hamou-Lhadj, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 310-CE-2292 concernant le dossier d'évaluation du programme de maîtrise en relations industrielles et en ressources humaines avec mémoire (3898) et avec essai (3896); laquelle est jointe en appendice.

12.- Projet de création d'un programme de MBA en gestion appliquée

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études eu égard au projet de création d'un programme de MBA en gestion appliquée. Il indique aux membres que des modifications ont été apportées au dossier de présentation du programme suite aux commentaires formulés par la commission des études lors de sa séance du 14 mars 2013.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jaouad Daoudi, appuyée par monsieur Abdelkrim Hamou-Lhadj, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 310-CE-2293 concernant le projet de création d'un programme de MBA en gestion appliquée; laquelle est jointe en appendice.

13.- Adoption du mandat, de la composition et du mode de fonctionnement du comité sur l'intégrité dans les études et la prévention du plagiat ainsi que la nomination des membres

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études eu égard à l'adoption du mandat, à la composition et au mode de fonctionnement du comité sur l'intégrité dans les études et la prévention du plagiat. Il est également recommandé de nommer au comité les membres désignés par la commission des études : deux professeurs, une personne chargée de cours et un étudiant.

Faisant suite aux travaux menés par le groupe de travail sur la prévention du plagiat et dans le but que l'Université puisse se donner les moyens de mettre en place des stratégies efficaces de prévention, le comité sur l'intégrité dans les études et la prévention du plagiat, qui a été créé par la commission des études le 14 mars 2013, doit être doté d'un mandat et d'un mode de fonctionnement ainsi que d'une structure interne, laquelle prévoit que le comité sera composé de sept personnes, dont quatre sont nommées par la commission des études.

En réponse à la question d'un membre, qui souhaite savoir où en sont rendus les travaux permettant de mieux outiller les professeurs à la détection du plagiat et de développer des outils et des services de soutien aux étudiants, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique que la mise en œuvre d'outils fait partie des 23 recommandations du groupe de travail. Il suggère toutefois qu'il serait opportun d'ajouter dans les mandats du comité que ce dernier verra à soutenir les professeurs et

les personnes chargées de cours dans la prévention du plagiat et la promotion de l'intégrité dans les études. Il est convenu que le libellé de cette recommandation soit présenté à la commission des études lors de la prochaine réunion prévue le 30 mai 2013.

Le doyen des études fait savoir qu'aucune candidature de personne chargée de cours et d'étudiant n'a été reçue en date du 22 avril 2013, à 16 h 30, date à laquelle prenait fin la période d'appel de candidatures lancée par le secrétaire général, lequel informe les membres que l'Association générale des étudiants (AGE) n'a pas transmis aux étudiants l'information relative à cet appel. La nomination d'une personne de chacun de ces groupes est donc reportée à la prochaine réunion, le 30 mai 2013. Le doyen des études fait état des candidatures de professeurs qui ont été reçues.

Après délibérations, sur proposition de madame Ruth Philion, appuyée par monsieur Marc Landry, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 310-CE-2294 concernant le mandat, la composition et le mode de fonctionnement du comité sur l'intégrité dans les études et la prévention du plagiat ainsi que la nomination des membres (les professeurs Martine Peters et André C. Moreau); laquelle est jointe en appendice.

14.- Nomination d'un (1) professeur au comité de discipline

Le secrétaire général mentionne que le comité de discipline a pour mandat de traiter les cas de dérogation au *Règlement concernant le plagiat et la fraude*. C'est la commission des études qui procède à la nomination des membres du comité, conformément aux dispositions du Règlement. La durée des mandats, renouvelables, est de deux (2) ans.

La commission des études est invitée à nommer un membre siégeant à titre de professeur pour le remplacement d'un membre qui a annoncé sa décision de démissionner au 25 avril 2013.

Le secrétaire général a procédé par courriel à un appel de candidatures auprès des professeurs, le 27 mars 2013. Les professeurs intéressés avaient jusqu'au 22 avril 2013 pour lui transmettre leur candidature, accompagnée d'un court texte de motivation.

La commission des études est donc invitée, sur recommandation du doyen des études, à procéder à la nomination d'un nouveau membre, siégeant à titre de professeur, au sein du comité de discipline, pour un mandat débutant le 26 avril 2013.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Marc Landry, appuyée par madame Ruth Philion, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 310-CE-2295 concernant la nomination d'un (1) professeur (Mario Lepage) au comité de discipline; laquelle est jointe en appendice.

15.- Période d'information et questions

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que le programme de baccalauréat en adaptation scolaire a été approuvé par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et sera présenté au conseil d'administration le 10 juin prochain dans la perspective d'offrir ce nouveau profil au sein du programme à compter de l'automne 2014.

Il indique que l'UQO est toujours en attente de décisions relativement au financement des effectifs étudiants pour les programmes de baccalauréat en génie électrique et de maîtrise en études langagières. Il précise que ce délai ne permettra pas l'ouverture des admissions pour septembre 2013.

Il poursuit ses informations en annonçant la nomination de madame Line Boucher au poste de directrice du soutien aux études au campus de Saint-Jérôme. Il indique que la professeure retraitée, madame Lucie Fréchette, se verra décerner la distinction *Professeur émérite* lors de la Cérémonie de reconnaissance des employés qui se tiendra le 31 mai prochain. Enfin, il salue le talent de Martine Bouchard, étudiante en

psychoéducation au campus de Saint-Jérôme, grande gagnante de la 8^e finale nationale d'Univers-Cité en spectacle.

Le doyen de la recherche dépose et commente une synthèse des résultats découlant des demandes de subventions de recherche à des concours pendant l'année 2012-2013. Les résultats montrent que l'UQO se situe dans la moyenne nationale auprès de la majorité des organismes subventionnaires. Les demandes auprès du CRSNG et du FRSQ ont connu un taux de réponses positives supérieures à la moyenne nationale. Seules les demandes effectuées auprès du FQRNT se situent en deçà de la moyenne. Afin d'essayer d'expliquer ce nombre important de refus, le Décanat des études étudie actuellement les commentaires reçus par les professeurs.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche souligne que le faible taux national d'acceptation des demandes de subventions soulève un questionnement sur le modèle même de financement de la recherche universitaire. Il ajoute par ailleurs qu'un travail de sensibilisation se poursuit auprès des organismes qui financent des recherches dans le vaste domaine de la santé afin de les conscientiser au fait que l'UQO et d'autres établissements du réseau de l'Université du Québec regroupent des professeurs qui contribuent dynamiquement à l'effort de recherche dans le champ des sciences de la santé. En effet, depuis plusieurs années, on a tendance à constater que ces organismes semblent focaliser leurs ressources dans les établissements où l'on retrouve des facultés de médecine.

16.- Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 30 mai 2013 à 9 heures.

17.- Clôture de la séance

Sur proposition de madame Ruth Philion, appuyée par madame Stéphanie Demers, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 11 h 10.

Original signé par :

Le président d'assemblée, Jean Vaillancourt
Le secrétaire, Luc Maurice